

## CONJONCTURE EMPLOI

## Le marché du travail se tend

L'indicateur de tension pour l'ensemble du marché du travail transport-logistique diminue légèrement (-0,03) au troisième trimestre par rapport au deuxième trimestre 2012, selon l'Observatoire des statistiques du Ministère des Transports. Les offres déposées par les entreprises se réduisent tandis que le nombre de demandeurs d'emploi demeure important. L'indicateur s'établissait à 0,54 au deuxième trimestre pour les conducteurs du TRM en longue distance. Ce qui correspondait à 54 nouvelles offres d'emploi pour 100 nouvelles demandes. Il était de 0,72 un an auparavant. Alain Péroni, directeur associé de Job Transports, site internet dédié à l'emploi logistique, transports et distribution, confirme la tendance. « Nous avons senti un arrêt brutal du nombre de dépôt d'offres depuis le début septembre alors que, paradoxalement, au niveau mondial, les signaux montrent un mieux et redonnent le moral aux investisseurs. Nous avons connu un très bon début d'année qui venait consolider la reprise de fin 2011. Les entreprises recrutaient ; il y avait alors beaucoup d'offres. Depuis, nous stagnons à 3 252 annonces de moins de 30 jours alors qu'on était à plus de 4 000 en juin ». Avec les plans de rigueur et de licenciement, les entreprises ont plutôt tendance à évacuer ce qui coûte. Pour faire front à la situation, elles rationalisent,

analyse le directeur. « Les offres les plus pourvues concernent le middle management. Les chefs d'entreprises viennent sur les sites pour recruter des caristes, manutentionnaires, conducteurs, agents d'exploitation... plus que des cadres supérieurs ! Les postes les plus difficiles à pourvoir sont les plus spécialisés, ceux qui nécessitent un savoir-faire particulier : un affréteur ou un commercial transport », constate Alain Péroni.

## COURBE DESCENDANTE

La tendance concernant l'emploi intérimaire suit la courbe descendante de l'emploi du transport en général, commente Pascal Jauson, dirigeant de Mantrans et d'un site internet dédié qui propose des offres d'emploi en intérim. « En juillet 2012, nous enregistrons une baisse globale de 10 % sur les offres d'emploi avec une prédominance en Ile-de-France (-11,6 %) suivie par la région Rhône-Alpes (-8,3 %) ». De même qu'Alain Péroni, il confie avoir peu de visibilité sur les intentions d'embauches de la part de ses clients mais, « il y aura des décisions de ralentir les embauches d'intérimaires que ce soit avec les gros faiseurs comme avec les petits », prévoit-il. Les perspectives restent donc floues. Et ce d'autant plus que le manque de visibilité se situe aussi au niveau politique pour ce qui concerne la fiscalité des entreprises. ♦ A-L. B.

## → RANDSTAD

En partenariat avec Promotrans, Randstad et ses centres experts logistiques organisent la première édition de la journée sécurité logistique à Vitry-sur-Seine (94), le 18 octobre 2012. Cinq ateliers seront proposés. Au programme : découverte de l'étude « attractivité des métiers de la logistique » et de l'e-learning logistique ; test du premier simulateur virtuel de chariot élévateur et de sa conduite en entrepôt ; mini-conférence « formations sur la sécurité et ses différentes possibilités de financement ».

## → OPCA-TRANSPORTS

L'OPCA-Transports propose à ses adhérents le dispositif T-Sésame pour sécuriser les parcours professionnels des salariés et soutenir les compétences en entreprise. Mis en place par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, T-Sésame permet aux salariés de se remettre à niveau en expression écrite et orale ou en calcul afin de maîtriser les savoirs fondamentaux.

JEAN-MARC RIVERA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ILE-DE-FRANCE OTRE

3 QUESTIONS À...

## « Former à la conduite des VUL en 35 heures »

→ **L'Officiel des Transporteurs : Où en est l'éventuelle mise en place d'une formation obligatoire à la conduite des VUL pour le transport léger ?**

JEAN-MARC RIVERA : L'OTRE est clairement en faveur d'un renforcement de la formation liée à l'accès de la profession. Dans ce cadre, nous avons soumis des propositions aux partenaires sociaux qui portent sur une formation de 35 heures qui constituerait un pré-requis à l'embauche. Ainsi cette dernière ne serait pas à la charge de l'entreprise, mais plutôt financée par Pôle emploi. Certaines fédérations souhaitaient, elles, une formation au bout de six mois de présence dans l'entreprise qui l'aurait mise à la charge financière de l'entreprise et ne répondrait pas au problème de turnover au cours des deux pre-



miers mois. Nous ne souhaitons pas simplement une modification conventionnelle mais une évolution réglementaire avec un arrêté. L'ensemble des partenaires sociaux doivent donc se mettre d'accord avec l'objectif de réglementer en 2013. Une réunion est prévue le 25 octobre sous l'égide de la Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE).

→ **Quel serait le contenu de cette formation préalable à l'embauche ?**

J-M. R. : Du côté patronal et de la DGITM, la position est commune sur le contenu de cette formation. Les modules porteront sur la santé, la sécurité routière, l'environnement, l'application de la réglementation, la maîtrise de la conduite d'un véhicule, ainsi qu'une approche technique

(chargement du véhicule, arrimage, livraison). Un système d'équivalences doit être défini pour permettre à tous les types de conducteurs déjà en activité de pouvoir se présenter. La formation ne concernera donc que les primo-entrants dans la profession.

→ **Y'a-t-il toujours autant de turnover à l'embauche des jeunes ?**

J-M. R. : Oui, car ce phénomène s'explique par plusieurs raisons. D'abord le niveau des candidats qui se présentent. Envoyés par Pôle emploi, ce sont souvent de simples titulaires du permis de conduire. Cet unique critère ne suffit pas ! La conduite en zone urbaine dense demande des capacités multiples. Beaucoup s'en vont donc d'eux-mêmes rapidement. Parallèlement, des entreprises utilisent cette main d'oeuvre à bon marché et s'en débarrassent de façon peu scrupuleuse.

Propos recueillis par ANNE-LAURE BESSE